

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre, cher Alain Calmat  
Monsieur le conseiller d'État, cher Michel Boyon  
Monsieur le président du CNOMK, cher Jean Paul David  
Monsieur le directeur médical du CIO, cher Patrick Schamasch  
Monsieur le secrétaire général de l'AFLD  
Messieurs les directeurs de la commission médical du CNOSF, cher Patrick Magaloff et cher Philippe Levan  
Messieurs les présidents des différentes associations,  
Chers confrères,  
Chers amis,

Madame la Ministre, c'est un très grand honneur que vous faites aujourd'hui à la profession que je représente au travers des différentes associations de la kinésithérapie du sport, de nous recevoir, ici, au ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative afin de vous remettre officiellement la charte des masseurs kinésithérapeutes relative à la prévention et à la lutte contre le dopage.

Nous vous remercions très sincèrement de votre accueil, car même si notre charte a été élaborée depuis quelques années à l'aide de différents organismes et cabinets ministériels, vous êtes la première à reconnaître officiellement en nous recevant l'importance de notre travail et à saluer notre investissement.

Mais comment pouvait-il en être autrement ?

La lutte contre le dopage, Madame la Ministre, est un engagement que vous portez et soutenez depuis des années.

Vous avez participé à la rédaction de lois sur cette problématique en mettant systématiquement en avant la santé du sportif.

Votre formation de médecin du sport et votre pratique du terrain vous ont amené à côtoyer notre profession et en reconnaître l'importance et l'utilité, tant la présence du kinésithérapeute auprès du sportif est devenue incontournable.

La lutte contre le dopage est devenue un problème pluri et interdisciplinaire.

Les kinésithérapeutes du sport, de part leur proximité auprès de l'athlète, sont directement impliqués et concernés.

Quelle peut être la place du kinésithérapeute dans la lutte contre le dopage ?

La réponse se trouve dans l'historique de notre charte.

En 1998, à l'initiative du Prince de Mérode, président de la commission médicale du CIO et de Patrick Schamasch, directeur médical du CIO, un groupe de travail « kinésithérapie » a été formé au sein de cette même commission afin de réfléchir sur divers sujets concernant le kinésithérapeute, et notamment son rôle dans la lutte contre le dopage.

En 1999, des réunions ont été organisées entre le CIO et l'UE ayant comme thème "l'harmonisation des méthodes et des mesures dans la lutte contre le dopage".

Présent au nom de ce groupe de travail, j'ai présenté un constat sur notre rôle au sein des équipes de France. Quel était ce constat ?

Dans le meilleur des cas, le kinésithérapeute est intégré dans l'équipe médico-technique, se retrouvant par conséquent l'interlocuteur privilégié de l'athlète et de l'entraîneur.

Il intervient dans la programmation de la récupération et parfois dans l'élaboration des programmes de préparation physique.

Il travaille en étroite collaboration avec le médecin pour assurer le suivi médical et la protection de la santé des sportifs et délivre des soins en rapport avec son décret de compétence.

Mais ce qui est vrai durant les périodes d'entraînements à domicile et les grandes compétitions telles les JO, JM ou les championnats continentaux et mondiaux, le devient beaucoup moins durant les déplacements de moindre importance.

En effet, le kinésithérapeute se retrouve le plus souvent seul et devient le référent médical de l'équipe.

Il est amené à gérer l'ensemble des problèmes de santé auxquels il est confronté, y compris éventuellement la délivrance de médicaments.

Jusqu'à la fin des années 2000, le médecin pouvait lui confier une valise de médicaments et au mieux le guider par téléphone. Cette pratique est devenue moins courante actuellement.

Quant à notre formation sur cette problématique, elle est complètement inexistante dans nos études de base et très variable dans les formations de kinésithérapie du sport. Chaque kinésithérapeute adapte la conduite à tenir selon son expérience du terrain et les informations trouvées dans la littérature.

Il faut rappeler qu'actuellement rien n'oblige une fédération à engager un kinésithérapeute certifié ou diplômé en kinésithérapie du sport.

Cela reste une recommandation, malheureusement parfois ignorée, si bien que certains kinésithérapeutes se retrouvent au sein d'équipes nationales et enfreignent inconsciemment des règles faute de formation ou d'informations suffisantes.

Ces deux constats sont les principaux éléments qui nous ont guidés pour la rédaction de la première version de la charte.

Son but était de responsabiliser, de sensibiliser les kinésithérapeutes sur la problématique du dopage, et de les inciter à se former sur ce sujet. Elle se voulait aussi préventive, car la proximité du kinésithérapeute permet une telle approche. Sa simplicité lui permettait d'être très accessible tout en gardant les thèmes principaux. Enfin, elle se voulait éducative en rappelant les règles principales et en donnant une ligne directrice en cas de problème.

La présentation de la charte à la commission médicale du CIO devait avoir lieu en 2000 à Sydney, malheureusement accaparée par les Jeux olympiques, cette présentation a été reportée.

La réunion suivante de la commission médicale en 2001 a été annulée à la suite des attentats du 11 septembre.

En 2003, suite à un changement de présidence et de politique, la plupart des sous-commissions et groupes de travail de la commission médicale du CIO ont été supprimés, empêchant à nouveau la présentation de la charte.

Un évènement en France viendra malheureusement nous conforter dans l'idée de développer et de diffuser notre charte.

Août 2002, l'affaire « Laura Flessel » éclate : un jeune kinésithérapeute accompagnant l'équipe de France d'escrime lors d'une compétition en Espagne délivre un produit dopant à toute l'équipe rendant positif le contrôle de l'épéiste française, verdict : 3 mois de suspension.

Les erreurs commises par notre jeune confrère étaient exactement celles que nous développons dans notre charte :

- le transport des médicaments
- la délivrance de médicament, de surcroit potentiellement dopant
- l'absence de formation et d'information sur ce sujet

Sensibilisé par cette affaire, le président Michel Boyon crée au sein du CPLD un groupe de travail « kinésithérapie » de façon à définir les problèmes que pouvaient rencontrer les kinésithérapeutes du sport dans leur pratique et quel pouvait être leur rôle dans la prévention et la lutte contre le dopage.

Ce groupe était constitué des représentants des syndicats de notre profession, d'associations de kinésithérapie du sport, du CNOSF et CIO, des kinésithérapeutes d'instituts tels que l'INSEP ou de fédérations sportives olympiques, non olympiques et paralympiques, d'un médecin de la direction des sports et d'un expert médical.

Devant la précarité de notre mode d'exercice, le rapport initial établi par l'AKEF sur les modes de fonctionnement des kinésithérapeutes au sein des équipes nationales incitera le président Michel Boyon à faire travailler notre commission prioritairement sur un modèle de contrat de travail.

Ce dernier, rédigé à l'aide de juristes, reste encore à l'heure actuelle le contrat référent.

Parallèlement à cela, j'ai pu présenter le texte de la charte que nous avons rédigé dans le cadre du CIO.

A la suite de plusieurs réunions, 2 documents ont été élaborés :

- un contrat de travail type, malheureusement toujours très peu utilisé
- le projet de charte dont le texte avait été retravaillé et plus adapté à la situation.

Ils ont été adressés à tous les organismes de sports et de médecine du sport.

Sur les conseils du président du CPLD, nous avons demandé à être reçu au ministère pour une remise officielle de ces documents.

Bien que le ministre de l'époque soit lui aussi kinésithérapeute de formation, notre demande est malheureusement restée lettre morte.

A l'initiative de Patrick Schamash, nous avons cependant été invités par le CIO à une réunion associant également l'AMA et la Fédération internationale de physiothérapie du sport (FIPS), afin de présenter la charte.

Il a été décidé de traduire et distribuer la charte à l'ensemble des kinésithérapeutes participant aux Jeux olympiques de 2004.

Après quatre années sans écho notoire et des pratiques de kinésithérapeutes qui malheureusement n'évoluaient guère au sein de leur fédération nous avons repris contact avec le ministère.

Thomas Remoleur, alors conseiller de Madame la Ministre de la santé et des sports nous a reçue et nous a apporté un énorme soutien à notre projet.

Il nous a ensuite redirigé vers la direction des sports et plus précisément le bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage.

Avec l'aide de Jean-Pierre Bourely et du Dr Gilles Einsargueix, nous avons repris le texte de la charte et notamment les articles les plus sensibles.

L'objectif était de trouver un compromis entre ce que nous pouvions faire et ne pas faire, tout en respectant notre décret de compétence.

Le Dr Gilles Einsargueix nous a été d'un grand secours et avec l'aide du CNOMK (Conseil National de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes) nouvellement créé nous avons pu finaliser un texte qui pourrait être mis en application.

Mais un texte n'a de valeur que s'il est validé par des organismes reconnus.

Le CNOMK ayant participé à la rédaction finale a validé le texte.

Le CNOSF a été une étape que nous avons franchie grâce à l'aide du président de la commission médicale, le Dr Alain Calmat et de ses deux directeurs, les docteurs Patrick Magaloff et Philippe Levan.

Ils ont fait preuve d'une grande persuasion pour faire accepter le texte en état aussi bien au niveau de la commission médicale qu'au niveau du conseil d'administration.

Quant au ministère, nous étions rentrés dans une période où les remaniements étaient fréquents et même si les cabinets ministériels ne changeaient pas toujours, il n'a pas été simple de trouver une continuité dans le suivi de notre dossier.

Sandra de Jenken, en charge des dossiers sur l'éthique et le dopage a mis toute son énergie pour finaliser notre dossier et cela a été le cas quelques jours avant l'élection présidentielle.

Enfin nous avons repris contact avec le nouveau cabinet ministériel en charge des sports qui sensibilisé par notre démarche nous a convié à l'organisation de cette cérémonie auxquels vous et moi participons aujourd'hui.

Je tiens à cette occasion, Madame la Ministre, à remercier toute votre équipe qui a œuvré avec un grand professionnalisme pour la réussite de cet évènement.

Notre charte a donc été validée et même labellisée par les différents organismes institutionnels, professionnels et sportifs.

Notre objectif est maintenant qu'elle soit diffusée le plus largement possible, et bien entendu qu'elle soit respectée.

Lors de la validation de notre charte par le C.A du CNOSF, son président Denis Masseglia, a envoyé la charte à tous les présidents de fédération avec une recommandation d'application.

Le résultat a été extrêmement décevant car moins de 30% des kinésithérapeutes des équipes de France ont eu connaissance par leurs fédérations d'un tel document, et seulement 10% en ont été signataire.

Nous espérons, maintenant, qu'avec l'appui du ministère il en sera autrement.

Il est vrai que depuis que nous faisons campagne et notamment lors des colloques du CNOSF sur le dopage où nous avons présenté à différentes reprises la charte et le rôle du kinésithérapeute en équipe nationale, les pratiques ont commencé à changer dans les fédérations.

Des solutions ont été évoquées et recherchées de façon à ne plus s'appuyer uniquement sur le kinésithérapeute lors de problèmes de santé en déplacement.

Nous souhaiterions donc avec l'aide du ministère et de l'association des DTN que cette charte soit annexée à chaque contrat de travail et signée au sein de chaque fédération, mais aussi dans chaque structure sportive et éventuellement durant le déroulement de manifestations sportives.

Un autre aspect ayant trait à la formation nous semble fondamental.

Nous souhaiterions avec l'aide du CNOMK que cette charte soit distribuée dans les IFMK lors des études en kinésithérapie.

Il n'est pas inutile de rappeler que le dopage ne se retrouve pas simplement que dans le sport de haut niveau mais aussi chez celui qu'on appelle «le sportif du dimanche».

Aujourd'hui, le phénomène est préoccupant puisque le dopage sort du milieu auquel il était plutôt limité pour s'étendre à la société entière et devient plus que jamais un problème de santé publique.

Il est donc nécessaire que tous les kinésithérapeutes en soient informés durant leurs études car ils pourront un jour ou l'autre y être confrontés.

Nous avons déjà échangé sur ce sujet avec le président du CNOMK et nous espérons pouvoir finaliser ce projet.

La France a souvent été pionnière dans la lutte contre le dopage avec notamment l'initiative de certaines lois.

Nous souhaiterions à cet effet promouvoir notre charte au niveau international.

Jean Pierre BOURELY durant l'un de nos entretiens a évoqué la possibilité de la présenter lors d'une session du CAHAMA.

Lors du dernier colloque sur le dopage au CNOSEF, j'ai rencontré Frédéric Donzé et évoqué avec lui une éventuelle utilisation auprès de l'AMA .

Quant au CIO point de départ de l'élaboration de cette charte nous reprendrons contact avec le nouveau directeur médical.

Comme vous avez pu l'entendre ce soir la genèse et le parcours de la charte n'ont pas été un long fleuve tranquille, la longueur de ses méandres nous ont appris l'écoute et la patience.

Ces temps d'attente nous ont permis de réfléchir mais surtout nous ont rendu exigeant sur son application.

Il est vrai que je vous ai tous sollicités à maintes reprises, revenant jour après jour, mois après mois et même année après année sur l'importance de ce document, sa validation et surtout sur le respect des règles édictées.

Beaucoup y ont cru, d'autres moins car trop contraignante, mais vous nous avez tous aidés à la réalisation de ce projet et je vous en remercie.

Le dopage est l'affaire de tous.

La place prépondérante du kinésithérapeute au sein d'une équipe ou juste dans le parcours de soin d'un sportif quelque soit son niveau, sa grande proximité auprès de l'athlète en font un élément incontournable dans la lutte contre le dopage et un vecteur privilégié de sa prévention.

Avant de vous remettre officiellement cette charte, Madame la Ministre, je souhaiterai remercier tous ceux qui ont collaboré à son écriture et à son développement et notamment les 3 associations ou groupes de travail de kinésithérapie du sport qui sont:

- L'AKEF
- La SFMKS
- Le groupe kinésithérapie de la commission médical du CNOSF

Madame la Ministre, j'ai donc l'honneur de vous remettre aujourd'hui au nom de toute la profession la charte des masseurs kinésithérapeutes relative à la prévention et à la lutte contre le dopage.